

# REVUE



DE LA

## NUMISMATIQUE BELGE.



**TOME II.**



**A BRUXELLES.**

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE DE A. VAN DALE,

RUE DES CARRIÈRES, N° 30.

—  
1846.

MONNAIES FRAPPÉES A L'ÉCLUSE

EN FLANDRE.

---

On lit dans le *Recueil d'antiquités*, du chanoine de Bast, édition in-4°, publiée à Gand en 1808, p. 69, le passage suivant :

« Quant au Dragon du *Beffroi* de Gand, le magistrat de la ville » ayant ordonné, en 1771, de le descendre pour y faire les res- » taurations nécessaires, on découvrit dans la partie inférieure » de cette figure une boîte de cuivre contenant une inscription » latine sur parchemin, et six médailles; l'une de ces médailles » en argent est de l'empereur Trajan; trois, du même métal, » appartiennent à Charles-Quint; *les deux autres, dont une en » argent et une en cuivre, ont le type et la légende effacés;* » *mais ce sont évidemment des pièces de monnaie de quelque » ancien comte de Flandre.*

Voici l'inscription sur parchemin qui était au fond de la boîte :

DIVO CAROLO AUSTRIO. ROMANORV̄ IMPERATORI QV̄ITO  
GERMANORV̄ ET HISPANORV̄ REGI COMITI FLANDRIE. DO-  
MINVS EGIDIVS DE BAENST PRIMAS HVJVS OPPIDI GANDA-  
VENSIS PRINCIPI SVO CLEMENTISSIMO CONSECRAVIT. AN-  
NO MILLESIMO QV̄VINGENTESIMO QUADRAGESIMO TERTIO. VL-  
TIMA MARTII : ∞ ANTE PASCHA : ∞

« Il est impossible de deviner à quelle occasion la médaille » de Trajan a pu être mise dans ce dépôt, j'observerai seule- » ment que cette boîte y a été placée par l'autorité publique. »

Tous les objets mentionnés, dans ce passage de de Bast, ont été soigneusement conservés jusqu'à ce jour aux archives de la ville Gand. Tout récemment on les montra à M. P.-J. Goetghebuer,

l'un de nos amateurs les plus zélés, et il reconnut, dans une des médailles non décrites par le chanoine, une monnaie frappée à l'Écluse, en 1492.

Depuis j'ai examiné moi-même ce petit dépôt et j'ai vu qu'il se composait de la manière suivante :

1° — Une médaille d'argent de Trajan : IMP. TRAIANO. AVG. GER. DAC. P. M. TRP.; au revers, le Danube couché : DANUVIVS. COS. V. P. P. S. P. Q. R. OPTIM PRINC.

2° — D'une pièce de quatre patards de Charles-Quint, de la date de 1543, et de la monnaie de Bruges. Cet exemplaire, bien qu'il ait été frappé l'année même du dépôt dans le Dragon, n'est pas de la plus belle conservation.

3° — D'un sol, du même, également frappé à Bruges.

4° — D'un réal d'argent de Charles-Quint, frappé à Anvers.

Enfin les deux pièces dont de Bast déclare le type et les légendes effacés sont :

5° — Un cuivre assez bien conservé et très-lisible de Guillaume de Sombreffe, seigneur de Reckhem.

A l'avvers l'écu aux trois merlettes (?), incliné et surmonté d'un arbre en guise de panache : GVILELMVS DE SOM; au revers : croix et MONETA DE REKE.

Cette pièce est frappée au type de celle de Jean de Bavière, évêque de Liège (*de Renesse*, pl. X, n° 6.)

Les monnaies des Sombreffe comme seigneur de Reckhem sont assez connues. J'en possède sept à huit variétés, cependant celle-ci me manque.

6° — Un exemplaire d'une monnaie d'argent frappée à l'Écluse. L'assertion de de Bast est inexacte, le type en est encore très-bien conservé et elle n'a réellement un peu souffert que dans les légendes.

C'est celle que l'on trouve d'abord dans un ancien tarif que

nous avons devant nous : *Manuel des marchands, moult utile à trestons. A Gand par Pierre César pour Victor le Dayn, demourant près l'hostel de la ville en la Saysteghe près l'enseigne de la main d'or le XV<sup>e</sup> iour d'augst, l'an MV<sup>e</sup> XLX (1546)*, in-12°, et ensuite dans un très-grand nombre d'ordonnances sur les monnaies, imprimées au seizième siècle.

Elle a été publiée plus tard par *Alkemade*, fol. 157, pl. XL<sup>e</sup>, n° 5, et par *Duby*, pl. LXXXIII n° 1.

Cette monnaie représente, à l'avers, un château (celui de l'Écluse?) à six tourelles devant lequel se trouve un lion assis sur l'avant-plan. Elle a pour légende : † AB × INIMICIS × LIBERA × ME × D 1492.; au revers, l'écu de l'archiduc sur une croix à branches feuillues, entre lesquelles les quatre lettres S. L. V. S., indiquant la ville où cette pièce a été frappée (*Sluis*). La légende PHS. DEI. GRA. ARCHID. AVST. ET. CO. FLAN. (1).

La découverte de cette pièce est un fait réellement important, car on avait été jusqu'à douter de l'existence des monnaies de l'Écluse gravées dans les tarifs. On s'appuyait sur ce qu'aucun amateur belge n'en avait vu en nature. Et il paraît qu'à l'étranger elles n'existent pas plus que chez nous. Du moins je ne les connais dans aucun cabinet, ni en Allemagne, ni en France; et dans une vingtaine de collections que j'ai eu l'occasion de visiter naguères en Hollande, je les ai vainement cherchées.

A l'avenir nos amateurs ont l'espoir de découvrir des exemplaires, non-seulement de cette monnaie mais encore des deux autres frappées à l'Écluse à cette même époque.

(1) Il est assez difficile d'indiquer d'une manière positive l'avers ou le revers de ces trois monnaies. Est-ce le côté où se trouve le nom du Souverain, qui est l'avers ou bien celui où l'on voit le type principal?

Ces deux dernières, qu'on voit également gravées dans les anciennes ordonnances, ont aussi été reproduites, par Van Alkemade et Duby.

L'une est d'argent ; sur celle-ci on voit d'un côté un château à six tourelles qui occupe tout le champ de la pièce. Il n'y a pas de lion. L'inscription est comme suit : † AB. INIMICIS. MEIS. LIBERA. ME. DE. 1492.

Le revers est pareil à celui de la monnaie décrite plus haut, avec cette différence que les bras de la croix qui sont fleurdelisés traversent la légende et ne sont pas cantonnés des lettres : S. L. V. S. La légende est : PHS. D. G. — ARCHID. — AVST. ET — CO. FLA.

L'autre monnaie est d'or. On y voit d'un côté Saint Philippe debout, tenant de la main droite une croix, en guise de crosse, et de la gauche un livre : SPES. MEA. AL — TISSIMVS. Au revers l'écu de l'archiduc est posé sur une croix à branches fleuronées et cantonnées des lettres S. L. V. S. La légende porte : PHS. D — G. ARC — AVS. ET — CO. FL.

La pièce d'or est désignée dans Alkemade et ailleurs sous le nom de *florin d'or de S. Philippe*. Cet auteur donne à la monnaie d'argent conservée aux archives le nom de *dubbel vuerzyzer* (*double briquet*) ; l'autre était probablement un *briquet* (*enkel vuerzyzer*) de sorte que c'étaient des sols et doubles sols.

En terminant cette notice nous ne pouvons que dire avec le chanoine de Bast qu'il nous est impossible d'expliquer pourquoi on ait mis dans cette boîte une médaille de Trajan et une monnaie des seigneurs de Reckhem. Le double briquet de l'Écluse, ayant encore cours à cette époque, pouvait faire partie de ce dépôt ; mais rien ne justifie la présence des deux autres pièces. Ne pourrait-on pas supposer que le magistrat de Gand, en 1545, avait fait déposer dans la boîte une série complète, ou à-peu-près

complète des monnaies de Charles-Quint et qu'une substitution aurait eu lieu par ceux qui ont été chargés de fermer cette boîte ou de la placer dans le Dragon ?

C.-P. SERRURE.

